

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 27 FEVRIER 2020

Etaient Présents 41 titulaires, 3 suppléants, 10 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Paule BERGES, André BERNOS, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Claude LACOUR, Jean LABORDE, Cédric PUCHEU, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Francis PASSET, Françoise BESSONNEAU, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Maylis DEL PIANA, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Aracéli ETCHENIQUE, David CORBIN, Raymond VILLALBA, Aurélie GIRAUDON, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Martine MIRANDE

Suppléants : Jean-Vincent SALLES suppléant de Jean-Claude COUSTET, Muriel BIOT suppléante de Pierre ARTIGUET, Alain QUINTANA suppléant de Gérard BURS

Pouvoirs : Guy BONPAS-BERNET à Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA à Pierre CASABONNE, Michel CONTOU-CARRERE à Evelyne BALLIHAUT, Marianne PAPAREMBORDE à Laurent KELLER, Henriette BONNET à Denise MICHAUT, Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES à Aracéli ETCHENIQUE, Valérie SARTOLOU à Michel ADAM, Anne BARBET à Aurélie GIRAUDON, Marylise BISTUÉ à Raymond VILLALBA, Dominique LAGRAVE à Claude LACOUR,

Absents : Joseph LEES (excusé), Jean-Michel IDOIBE (excusé), France JAUBERT-BATAILLE (excusée), Gérard LEPRETRE (excusé), Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET (excusé), Christophe GUERY (excusé), Jacques NAYA (excusé), Bernard UTHURRY (excusé), Jean-Claude COSTE (excusé), Marc OXIBAR (excusé), Fabienne MENE-SAFFRANE (excusée), Marthe CLOT (excusée), Jacques MARQUEZE (excusé), Alain CAMSUSOU, Cédric LAPRUN, Gérard ROSENTHAL, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Pierre SERENA, Maïté POTIN, Didier CASTERES, André LABARTHE, Jean-Etienne GAILLAT, Elisabeth MIQUEU

RAPPORT N° 48-200227-PAT-

PAYS D'ART ET D'HISTOIRE DES PYRENEES BEARNAISES : SOLLICITATION DE FINANCEMENTS 2020

Mme ETCHENIQUE expose :

Vu la convention de labellisation Pays d'Art et d'Histoire du 18 janvier 2013,

Vu les règlements d'intervention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Nouvelle-Aquitaine, du Parc National des Pyrénées, du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, et du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques,

Vu la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée de l'animation du label PAH, entre la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau et la Communauté de Communes du Haut-Béarn,

Considérant le programme d'actions 2020 présenté en comité de pilotage le 6 décembre 2019,

Les actions retenues au titre de l'année 2020 concernent cinq volets :

Fonctionnement :

- Gestion : préparation des Comités de Pilotage, liens avec le conseil scientifique, montage des dossiers de financement, relation avec les partenaires institutionnels,
- Conseil scientifique : relation avec les membres du conseil scientifique pour les orientations, propositions de thème de recherche, expertise pour publications, parcours et supports grand public,
- Assistance et conseils.

Organisation :

- Actions nationales du label + événements : liens avec le Ministère, coordination des programmations du territoire, Rencontres professionnelles à HYERES « Découvrir le territoire en tant qu'habitant »,
- Actions régionales du label, relations et réunions DRAC Nouvelle Aquitaine, formation médiation des publics dits fragiles à BAYONNE les 11 et 12 mars,
- Actions locales du label, coordination des programmations et appui sur les structures du Réseau d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (RIAP) favorisant la cohérence de l'action patrimoniale,
- Structuration et développement du Réseau d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine des Pyrénées béarnaises,
- Organisation du Réseau de personnes ressources.

Recherche :

L'objectif principal de cette année de recherche est de définir l'opportunité et, le cas échéant, le contenu d'un programme d'inventaire et de protection au titre du label « Architecture contemporaine » du bâti du 20^{ème} siècle sur le territoire.

Communication :

Programmes périodiques et supports de communication chartés.

Animations :

Actions de connaissance, valorisation et de médiation tout public ainsi que dans le cadre de l'Éducation Artistique et Culturelle en temps scolaire et hors temps scolaire.

Le budget prévisionnel correspondant à ces actions partagées à l'échelle Ossau – Haut Béarn est estimé ainsi :

Typologie des dépenses	Prestations de service	Ressources Humaines	Total
Fonctionnement	3 000 €	6 600 €	9 600 €
Organisation	300 €	5 100 €	5 400 €
Recherche	1 500 €	1 200 €	2 700 €
Communication	5 000 €	600 €	5 600 €

Animations	18 700 €	10 700 €	29 400 €
Total	28 500 €	24 200 €	52 700 €

Origine des financements	Total		
DRAC	13 000 €		
Conseil régional Nouvelle-Aquitaine	11 200 €		
Conseil départemental 64	4 500 €		
Autofinancement CC (Vallée d'Ossau et Haut-Béarn)	24 000 €		
Total	52 700 €		

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **SOLLICITE** les financements sus-indiqués auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, et du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents correspondants,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 27 février 2020

Suit la signature

Le Président

Signé DL

Daniel LACRAMPE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 03/03/2020

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 03/03/2020